ROUBAIX

Coopérative « La Paix »

73, 75, 76, 78, boulevard de Belfort, Roubaix
La plus importante coopérative de la région du Nord.

BOULANGERIE, CHARBONS, EPICERIES, COUTELLERIE, QUINCAILLERIE, etc.
Marchandises de première qualité
Panification soignée

La seule coopérative de Roubaix qui distribue gratuitement des secours à ses coopérateurs malades, blessés, en chômage ou en grève.

CINQ MILLE PAINS distribués gratuitement en une seule année.

Importants bénéfices partagés tous les six mois.

La tenue des hommes de troupe en permission

La *France militaire* publie la note suivante :

« Le règlement sur les congés et permissions prescrivait que les hommes de troupe envoyés en permission devaient partir sans armes. Le ministre de la guerre vient de rapporter cette prescription et dorénavant tous les hommes de troupe allant en congé ou en permission partiront avec leur baïonnette, ou leur sabre, suivant l'arme à laquelle ils appartiennent. »

Voilà, certes, une décision qui ne fait pas honneur au général André. C'est, en effet, lorsqu'est démontré par maint exemple le danger qu'il y a à laisser les militaires de toutes armes trimballer en tous lieux, dans leurs garnisons mêmes, leurs coupe-choux et leurs lardoires, qu'il vient permettre à ces militaires d'emporter, loin de toute surveillance, les instruments dont on leur a appris qu'ils affirmaient et démontraient leur supériorité sur les pékins.

Si, en pleine ville, troubades et cavaliers dégainent avec une telle facilité, que sera-ce lorsque, en pleine campagne, la nuit, ils sortiront, ivres, des bals et des gargottes ?

Le ministre de la guerre supportera la responsabilité de ce qui se produira.

POUR LES EMPLOYES DE MAIRIE

S'il est une corporation aussi intéressante et mêlée mal déterminée par la loi, c'est bien celle des employés de Mairie.

On sait que la loi municipale du 5 avril 1884 les met complètement sous la dépendance des maires qui « nomment et révoquent » selon leur bon plaisir et du soir au lendemain.

De telle sorte que rien n'est plus instable comme position que celle de ces modestes et dévoués serviteurs de la chose publique : ils sont à la merci des fluctuations de la politique locale et M. Motte, à Roubaix, notamment, nous donna en 1902, le spectacle fréquent de ces exécutions radicales... et réactionnaires.

Les secrétaires et employés de Mairie ont songé à bon escient, à se mettre à l'abri des avatars politiques qui menacent leur situation ; un projet de loi élaboré en ce sens est actuellement soumis à l'approbation du Parlement.

On nous apprend en effet que ces jours derniers, une délégation de la fédération des secrétaires et employés de Mairie, composée de MM. Marquez et Squeville, conseillers généraux de la Seine ; Théodore Tissier, maître des requêtes au Conseil d'Etat, maître de Blaguerol ; Simonet, chef du bureau des communes à la préfecture de la Seine ; Dutreuil, secrétaire de la mairie de Neuilly-sur-Seine ; Delaporte, secrétaire de la mairie de Créteil ; Guiot, secrétaire de la mairie de Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise), a été reçue au Palais-Bourbon par la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi dont nous parlions plus haut.

Le secret a été soigneusement gardé sur ce qui s'est passé au cours de cette entrevue, et c'est à peine si les délégués ont consenti à déclarer que l'accueil qu'ils avaient reçu leur permettait de conserver bon espoir pour le succès final.

Mais tous les employés de Mairie n'ont pas confiance dans l'intervention parlementaire et beaucoup d'entre eux, qui redoutent un échec, recherchent ailleurs la solution à leur précaire situation.

C'est ainsi que le projet séduisant avait été formé d'établir un roulement entre les différentes mairies, c'est-à-dire, que les permutations entre employés de différentes localités pourraient se faire, en cas de conflits, surgissant qui rendissent la situation de tel ou tel quelconque des employés difficile dans la localité où il était commissionné.

Ce projet avait contre lui de nombreuses objections dont la plus sérieuse était l'inégalité des traitements entre les différentes catégories d'employés de Mairies.

Un de nos confrères nous apprend que cet obstacle qui paraissait tout d'abord insurmontable, n'existe pour ainsi dire plus, aujourd'hui que certaines localités ont adopté un règlement concernant le personnel des bureaux de la mairie.

« Que ce règlement devienne uniforme, dit notre confrère, et demain le roulement entre les employés sera du monde.

« Ce ne sera peut-être pas la solution rêvée par tous, mais ce sera un pas énorme vers cette solution, puisque l'employé aura la certitude de ne quitter une mairie que pour entrer dans une autre.

« Pas de chômage, le travail assuré, que peut-on demander de plus ?

Donc, la municipalité de Vincennes, imitant celle de Neuilly, vient d'établir un règlement concernant le personnel des bureaux de la mairie.

Voici les deux premiers articles de ce règlement :

Article 1er. — Le personnel des bureaux de la mairie de Vincennes comprend : 1. le secrétaire chef de la mairie ; 2. un sous-chef des bureaux ; 3. six commis principal ; 4. des commis rédacteurs ; 5. des commis expéditionnaires.

Art. 2. — Les traitements de ce personnel sont fixés ainsi qu'il suit :

Commis expéditionnaires. — 7e classe, 1.500 fr. — 6e, 1.650. — 5e, 1.800. — 4e, 1.930 — 3e, 2.100. — 2e, ... 1re, 2.250. — Classe exceptionnelle, 2.400 et 2.700.

Commis rédacteurs. — 7e classe, 2.100 fr. — 6e, 2.250. — 5e, 2.400. — 4e, 2.550. — 3e, 2.700. — 2e, 2.850. — 1re, 3.000. — Classe exceptionnelle, 3.300.

Commis principal. — 7e classe, 2.400. — 6e, 2.550 — 5e, 2.700. — 4e, 2.850. — 3e, 3.000. — 2e, 3.150. — 1re, 3.300. — Classe exceptionnelle, 3.600.

Sous-chef des bureaux. — 7e classe, 3.000 fr. — 6e, 3.150. — 5e, 3.300. — 4e, 3.450. — 3e, 3.600. — 2e, 3.750. — 1re, 3.900. — Classe exceptionnelle, 4.200 fr.

Secrétaire de la mairie. — 7e classe, 5.100 fr. — 6e, 5.400. — 5e, 5.700. — 4e, 6.000. — 3e, 6.300. — 2e, 6.600. — 1re, 6.900. — Classe exceptionnelle, 7.200 francs.

Ainsi que nous le disions plus haut, l'adoption de ce règlement, par toutes les communes, permettrait aux employés de permuter facilement entre eux.

Une objection pourtant se présente : peu de communes possèdent un personnel aussi important que celui de la mairie de Vincennes.

C'est entendu. Mais le règlement et les chiffres des appointements ne seraient établis que proportionnellement au nombre d'habitants. »

Avons-nous besoin de dire aux secrétaires et aux employés de mairie que leur cause a toute notre attention et toute notre sympathie ?

Ils savent trop que ce journal et ses collaborateurs ont à cœur la défense de tous les travailleurs quels qu'ils soient, de l'outil ou de la plume, pour douter un seul instant que l'*Egalité* hésite à leur accorder le concours de son influence et l'appui de ses colonnes.

C'est en leur donnant cette assurance que nous les prions d'agréer nos vœux pour la réussite de leurs revendications et la réalisation de leurs espérances si légitimes.

— G. LESUR.

LIBRE-PENSEE SOCIALISTE

Dimanche 10 janvier 1904, réunion générale, à 8 heures du soir, chez Henri Carrette, rue de l'Epeule, 210.

Ordre du jour : Distribution de jouets aux enfants des sociétaires ; Punch offert aux femmes des sociétaires.

Les hommes paieront 0 fr. 50 centimes d'entrée.

VOL DE CUVIERS

Dans la soirée de dimanche, deux cuviers servant au lavage du linge ont été dérobés au préjudice des époux Marescaux, demeurant rue de la Persche, cour Briet, 7. Ces objets d'une valeur de 10 francs environ, avaient été laissés dans la cour.

Les Rentes des Travailleurs

Chez Auguste Lepoutre, un batteur aux cardes, Pierre Dhaene, 44 ans, 12, rue des Vélocipèdes, a eu l'index droit fracturé ; 30 jours de repos.

— Chez Auguste Lepoutre, un mouleur, Jules Delbecq, 19 ans et demi, rue des Longues-Haies, 188, a été blessé par une épingle à la main droite ; 20 jours de repos.

— Chez Alfred Motte et Cie, un homme de peine, Jean-Baptiste Courchelle, 33 ans, demeurant au Crétinier à Wattrelos, s'est fait des contusions multiples au bras : 15 jours de repos.

— Chez Auguste Pennel, un manœuvre Ferdinand Delmarquette, 42 ans, demeurant à Toufflers (Belgique), s'est donné une entorse au pied droit, 15 jours de repos.

— Chez Oscar Briet, un charretier, Auguste Murena, 40 ans, rue Pierre-de-Roubaix, 205, s'est foulé le pied : 15 jours de repos.

Statistique sanitaire

En décembre écoulé, l'Etat Civil de Roubaix a enregistré 70 mariages, 6 divorces, 240 naissances, dont 208 légitimes et 32 illégitimes, 9 mort-nés, dont 6 légitimes et 3 illégitimes, 161 décès.

Les causes des décès sont les suivantes : fièvre typhoïde, 2 ; rougeole, 1 ; scarlatine, 3 ; coqueluche, 2 ; diphtérie et croup, 1 ; tuberculose des poumons, 19 ; tuberculose des méninges, 4 ; autres tuberculoses 1 ; cancer et tumeurs, 10 ; méningite simple, 6 ; congestion cérébrale, 10 ; maladies du cœur, 12 ; bronchite aiguë, 3 ; bronchite chronique, 9 ; pneumonie, 6 ; affections bronchiales 28 ; diarrhée et entérite, 7 ; cyrrhose du foie, 1 ; néphrite et maladie de Bright, 3 ; septicémie puerpérale, 2 ; débilité congénitale, 3 ; débilité sénile 8 ; suicides, 2 ; autres maladies, 17 ; maladie inconnue, 1. — Total : 161.

Il y a eu 29 décès de moins de 1 an, 18 de 1 à 5 ans ; 12 de 5 à 19 ans ; 17 de 20 à 39 ans ; 28 de 40 à 59 ans ; 57 de 60 et au delà. — Total : 161.

SAVON DU CONGO Hors concours 1900. Produits hygiéniques.

Informations et Communications diverses

POUR VAGABONDAGE. — Les agents de police Dujardin et Lancelot ont arrêté mardi soir, vers 6 heures, rue Nain, un journalier, Léon Delobes, 26 ans, sans domicile fixe, inculpé de vagabondage.

La SALE FRITURE. — Le service d'inspection des denrées alimentaires a opéré hier matin au Minck, la saisie de cent kilos de poisson de mauvaise qualité.

UN MENDIGOT QUI SE REBELLE. — Les agents Malaquin et Gautier ont mis mardi soir, vers 3 heures et demie, en état d'arrestation, rue de la Gare, un peigneur, Paul Monquet, 19 ans, demeurant rue de Courtrai, sous l'inculpation de mendicité, outrages, rébellion et ivresse.

Cet individu avait, quelques instants auparavant porté plusieurs coups de poing à M. Victor Simon, gérant des *Galeries Roubaisiennes*, qui avait refusé de lui donner 0 fr. 50 centimes.

Parti Ouvrier Socialiste Roubaisien

La réunion du Comité Central aura lieu le vendredi 8 janvier, à 8 heures précises du soir, au siège du Parti, Grande-Place, 9.

Théâtres et Concerts

THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : L. Couvreur. — Bureaux à 7 heures et demie ; Rideau à 8 heures. — Jeudi 7 janvier, demi-prix à toutes les places. — *Le Petit Jacques*, grand drame en neuf tableaux. — Vu son importance cette pièce sera jouée seule.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX, du 6 janvier 1904

Naissances. — Marcel Decquyenaere, boulevard de Beaurepaire, cour Jonville, 1. — Julien Debeule, rue Bernard, cour Boyaval, 9. — Martine Pattyn, rue de Desaix, 55. — Léonard Libeer, rue de la Perche, fort Sion, 4.

Décès. — Roger Vanasse, 79 ans, marchand de charbon, rue d'Anzin, 58. — Aimée Cornille, 82 ans, sans profession, rue de Barbieux. — Jules Plateaux, 68 ans sans profession, rue de l'Abattoir, 17. — Adolphine Lefebvre, 60 ans, propriétaire, Grande-Rue, 062. — Florentin Devos, 37 ans, garçon brasseur, rue Labruyère, 22. — Yvonne Emirgand, 1 an, rue de Lannoy (à Maufait). — Anne Dubois, 72 ans, journalière, rue Sébastopol, 81, cour Feutry, 1. — Louise Lagache, 29 ans, sans profession, rue du Pays, 24.

LUMINOL Savon pour le linge, les laines les flanelles et le ménage

TOURCOING

Le drame conjugal de l'hôpital de Tourcoing

FUNERAILLES DE LA VICTIME

Les funérailles de l'infortunée Sylvie Vanspeybrouck ont eu lieu hier matin. La cérémonie a été purement civile.

A 9 heures précises, le corbillard s'est mis en route par les rues Nationale, des Poutrains et Saint-Pierre, où il a rejoint la rue de Gand.

Une dizaine de personnes, presque toutes membres de la «Libre-Pensée Tourquennoise» composaient, avec les parents, le funèbre cortège.

Sur le corbillard, une seule couronne traversée d'un ruban violet portant l'inscription suivante : « Les Ouvriers et Ouvrières de la Maison Aimable Liard, à leur collègue regrettée. »

Au cimetière, une scène émouvante s'est produite au moment de la mise en terre du cercueil : les sœurs de la défunte pleuraient à chaudes larmes, répétant à haute voix, en des sanglots : Pauvre Sylvie ! Adieu, Sylvie !

Cette scène poignante se prolongea plusieurs minutes.

Comme nous nous éloignions, une brave femme nous dit : S'il s'était agi de gens fortunés, M. le curé aurait bien consenti à accompagner le corps !

Cette dame avait raison. Le vrai Dieu des frocards n'est-ce point le Veau d'Or !

L'INSTRUCTION

M. Delattre a entendu hier neuf nouveaux témoins.

Il a saisi comme pièce à conviction les vêtements que traversa le couteau meurtrier, entre autres un châle noir, que la victime avait emprunté à une amie ; le papier dans lequel Feys enveloppa le couteau et qu'il ne défit même pas pour frapper, et enfin l'arme elle-même dont la lame est, jusqu'au manche, maculée de sang.

Toutes ces pièces vont être envoyées à M. Davaine, juge d'instruction du Parquet de Lille, qui est chargé de la procédure.

SAINTE LOGIQUE

Si la logique était un jour bannie de la terre, ce n'est certainement pas dans la robe des curés qu'il la faudrait rechercher.

M. le doyen de Notre-Dame a refusé de condnire au cimetière la dépouille de Sylvie Vanspeybrouck.

Par contre, il a accepté, contre monnaie, cela va de soi, de dire des messes à son intention.

Pour ceux qui ont une notion saine des choses, ou bien l'on est digne des secours de la religion, et alors son ministère vous doit être entièrement accordé ; ou bien, on ne l'est pas et dans ce cas les pasteurs de l'Eglise doivent se désintéresser totalement de vous.

Mais Sainte Logique n'est pas en honneur chez les curés. N'insistons pas. Il serait malséant de polémiquer autour d'un cadavre.

UNE CHUTE

Hier matin, vers six heures, une ouvrière de l'usine Tiberghien, Clara Leglet, 47 ans, passait rue de Lille, se rendant à son travail, quand à hauteur du numéro 71, elle glissa sur le trottoir et dans sa chute se déplaça la cheville gauche.

Reconduite en voiture à son domicile, rue du Château, 2, la blessée reçut les soins du docteur Carrette qui ne put se prononcer sur la durée du traitement que nécessitera la guérison.

VOL DE LINGE

Mardi soir, vers cinq heures, tandis que Mme Moerman, rue de l'Epinette, 225, était partie faire un brin de causette chez une voisine, on s'est introduit dans sa cour et on y a dérobé deux caleçons de femme, deux chemises en couleurs pour homme et trois flanelles de coton (valeur totale, 10 francs), que Mme Moerman avait mis sécher.

La police a été saisie.

LES PLAINTES DU PUBLIC

Nous nous sommes hier fait l'écho des réclamations que soulève parmi le public le non-rétablissement du dernier tram du soir.

Il nous reste encore à exprimer le mécontentement que provoque, chez les ouvriers, le manque de confort des trains qui leur sont affectés.

En temps de dégel, certains de ces trains ressemblent plutôt à des annexes d'établissements de bains qu'à autre chose. Les plates-formes laissent dégoutter l'eau, qui ruisselle le long des cloisons, des banquettes, et s'épand en douche sur les voyageurs. D'où pour ces derniers, bain de tête et bain de siège.

Si encore, nous écrivait l'un d'eux, nous avions la compensation de se tenir les pieds chauds. Mais, oui, bernique ! les « bouillottes » sont glacées.

Nous demandons donc à la Compagnie du Nord de reporter sur les voyageurs des troisièmes, un tout petit peu de sollicitude qu'elle témoigne aux voyageurs des premières.

Ceux-là ne contribuent-ils pas au même titre que ceux-ci, à lui faire réaliser de superbes bénéfices !

Les erreurs du « Bien-Informé »

Parlant du drame de l'hôpital, le « Bien-Informé » disait hier : Les funérailles de la victime auront lieu, à neuf heures, à Notre-Dame.

Or on le verra plus loin, les obsèques de Sylvie Vanspeybrouck ont été, ainsi que nous l'avions annoncé, purement civiles.

Et dire que le *Journal de Roubaix* se déclare modestement le mieux informé de la région. Quelle gasconnade !

On bâtit

Durant le mois de décembre écoulé, l'administration municipale a accordé les suivantes autorisations de bâtir :

MM. Desurmont, rue du Cymbale, un mur ; — Dujardin, boulevard Descat, une maison ; — Lauridan, rue de la Blanche-Porte, un mur ; — Agache-Leman, rue des Carliers, une maison.

« Coulonneux » non autorisés

M. Léon Wilcomme, 37 ans, fabricant de fuseaux, rue de Roubaix, avait, sans autorisation, ouvert un colombier chez son domestique, M. J.-B. Deconninck, 37 ans, domicilié rue de Nancy.

La police l'ayant appris, a dressé procès-verbal contre domestique et patron.

Les Rentes des Travailleurs

Chez Motte-Dewavrin, un magasinier, Lucien Guelton, 21 ans, rue de la Martière, 36, s'est fait une plaie entre le pouce et l'index de la main droite ; quinze jours d'incapacité de travail.

— Un menuisier, Marcel Catloire, 18 ans, rue du Dragon, 39, travaillant pour le compte de Pierre Carly, s'est piqué la main ; dix jours d'incapacité de travail.

— Chez Emile Parmentier, un tireur de cordes, Louis Duta, 14 ans, rue Saint-Blaise, 185, s'est fait une entorse au pied droit ; huit jours d'incapacité de travail.

— Chez Valentin-Roussel et fils, un tisserand, Henri Vansverschelde, 30 ans, rue de la Croix-Rouge, a reçu dans l'œil droit un coup de cuir de chasse ; huit jours d'incapacité de travail.

Informations et Communications diverses

ARRIVAGES AUX HALLES. — Il est arrivé, mercredi, aux Halles : huîtres, 1.000 ; marée, 1.300 kil. ; beurre, 40 kil. ; fromage, 40 kil.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 6 janvier

Naissances. — Gaël Rachel, rue des Phalempins, 12. — Desbonnets Jeanne et Debruysschère Albert, rue Nationale, 122. — Liétar Julienne, rue de la Latte, 183. — Kleppe Romaine, rue des Maraîchers, 12. — Dhallun Maria, rue Fin-de-la-Guerre, 63. — Bourgois Céline, rue Colbert, 384.

Décès. — Grimonprez Hortense, 25 ans, rue de Rome, 18. — Lanlin Blanche, 29 ans, rue Nationale, 122. — Dewitte Gustave, 1 an, rue du Dahomey, 116. — Devos Constantin, 68 ans, rue de Gand, 540.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

SINGULIER VOL. — Mme Florent Cool, née Céline Penez, demeurant rue du Creusot, 4, est venue déclarer au commissaire de police, que, lundi dernier, elle a quitté sa maison vers quatre heures et demie, avec son petit garçon, âgé de neuf ans et demi, et qu'à sa rentrée vers sept heures et demie, elle remarqua que la porte de la cour était ouverte et qu'une armoire placée dans la cuisine avait été fouillée.

Mme Cool attendit le retour de son mari, qui rentra vers neuf heures et demie, pour monter au premier étage, dans sa chambre à coucher. Les voleurs avaient enlevé une parure en or, une broche, des perles de boucles d'oreilles, deux alliances en or, une montre en argent, de femme, avec chaîne et trois médailles en argent, deux bagues, une broche en argent, une broche en métal, une parure de deuil, une épingle en cuivre doré et un chapelet, le tout évalué de 225 à 250 francs.

Les voleurs avaient simplement volé les bijoux que Mme Cool avait avant de se marier et ils auraient dédaigné deux montres en or qui se trouvaient près des autres bijoux.

Une enquête est ouverte.

TENTATIVE DE VOL. — Mardi, dans la journée, une femme se présenta chez M. Jean-Baptiste Leconte, rentier et propriétaire d'un estaminet voisin actuellement inhabité, situé à l'angle des rues Chevreul et du Progrès. Elle demanda à M. Leconte le nom du brasseur qui a loué l'estaminet, l'état de la pompe et le contenu du cabaret.

Le soir, vers huit heures et demie, une ouvrière qui rentrait chez elle vit une femme qui se promenait sur le trottoir pendant qu'un individu (un grand maigre) faisait une pesée à la porte de l'estaminet en question. Immédiatement, cette dernière se prévint le propriétaire de l'immeuble, ce qui mit les voleurs en fuite.

Une enquête est ouverte.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez Duthoit et Libaud, une sondeuse, Gabrille Boutemy, 19 ans, demeurant rue de Marcq-en-Barœul, à Wasquehal, a été brûlée à la main. 8 à 10 jours de repos.

JAMBE FRACTURÉE. — Un camionneur de chez Mme veuve Edouard Dupuis, Emile Poppelin, 28 ans, demeurant rue de Soubise, à Roubaix, en sortant de la cour de l'usine à gaz, a eu le pied gauche pris entre la roue de l'avant-train de son camion qui lui fractura la jambe gauche. Il a reçu les soins de M. le docteur Demoulin, qui a prescrit trois à cinq semaines de repos.

STATISTIQUE SANITAIRE. — Les bureaux de l'état civil de Croix ont enregistré pendant le mois de décembre 1903 : 12 mariages, 1 divorce, 24 naissances, 21 légitimes et 3 illégitimes, 1 mort-né, 21 décès dont voici les causes :

Fièvre typhoïde, 1 ; tuberculose des poumons, 3 ; congestion, 1 ; maladies organiques du cœur, 1 ; bronchite aiguë, 2 ; bronchite chronique, 1 ; pneumonie, 1 ; autres affections de l'appareil respiratoire, 1 ; diarrhée, 1 ; septicémie, 1 ; débilité congénitale, 1 ; autres maladies, 3 ; maladies inconnues, 1.

ETAT CIVIL du 6 janvier. — *Naissance.* — Raymonde Lambaese, rue Verte, 3.

Décès. — Romaine Millescamps, 71 ans, ménagère, Grande-Rue, 11.

WATTRELOS

UNE PROTESTATION DES «PINCHONNEUX». — La commune de Wattrelos est dans l'émoi : en vertu d'un arrêté préfectoral en date du 20 août 1903, interdisant la destruction et la capture des oiseaux destructeurs d'insectes nuisibles, les procès-verbaux pleuvent dru sur les innombrables «pinchonneux» de la commune.

Ces jours-ci, les amateurs de cette distraction bien septentrionale, ont tenu à s'insurger officiellement contre la mesure protectrice qui les prive de leur sport favori.

VOL DE LAPINS. — Un vol de deux lapins valant 10 francs a été commis, dans la nuit du 3 au 4 janvier, au préjudice de Clément Delcoisne, marchand de journaux au Touquet, à Wattrelos. Les auteurs de ce vol sont recherchés.

L'ECLAIRAGE ELECTRIQUE. — Nous apprenons que la sous-commission composée de quatre membres désignés par le Conseil municipal pour suivre l'expertise concernant l'éclairage électrique, s'est réunie samedi dernier à trois heures de l'après-midi ; elle a envoyé une lettre de protestation au *Journal de Roubaix*, concernant l'article paru à la date du 2 janvier. M. Reboux s'est refusé à l'insertion de la lettre. Pourquoi ? Mystère ! Pourtant cette lettre était signée des quatre membres de la commission, MM. Labbe, Dhallun, Liagre et Briffaut.

LES CHENILLES. — Un arrêté préfectoral du 15 décembre prescrit l'échenillage du 15 janvier au 15 février.

ETAT CIVIL. — *Naissance.* — Georges Desmedt.

Publications. — Georges Hovelaque et Angèle Scheldewaert. — Henri Seynave et Hortense Demeyère. — Jules Ferrain et Alida Ergo. — Georges Delcroix et Angèle Rose. — Arthur Castelain et Marie Cardon.

Décès. — Julia De Meis, 2 mois. — Eugénie Delmarquette, 68 ans. — Emile Jouret, 40 ans. — Valentine Duplouy, 4 ans. — Philomène Antoing, 17 ans.

LANNOY

UNE LACHE AGRESSION

Des passants ont retrouvé, mardi matin, étendu sur le pavé de Sailly, à Lannoy, un tonnelier nommé Georges Devienne, 45 ans, domicilié au hameau du Trieu-de-Meurchin. Son visage et ses mains étaient couverts de sang. A sa tête une blessure saignait qui paraissait avoir été faite avec un instrument tranchant.

M. Devienne qui ne se souvenait de rien a été transporté chez lui ; un docteur qui l'a examiné, augure un repos complet d'au moins une quinzaine de jours.

D'après l'enquête ouverte par la gendarmerie, Devienne aurait eu une discussion avec trois individus dans un estaminet dit de l'*Alouette*. Ces individus l'auraient ensuite roué de coups.

L'instruction continue.

SAILLY

AMIS DE RENCONTRE. — Dimanche, vers dix heures et demie du soir, Georges Devienne, âgé de 45 ans, tonnelier, demeurant au Triez-de-Meurchin, regagnait son domicile avec Locuny, âgé de 17 ans, tisserand, demeurant à Sailly. En cours de route ils rencontrèrent trois hommes auxquels ils emboîtèrent le pas. Peu après une discussion s'engagea. On en vint vite aux mains. Locuny profita d'un moment pour prendre la fuite, laissant Devienne seul avec les trois hommes. Ce dernier reçut une maîtresse volée et resta sur le pavé pour mort. Ce n'est que vers onze heures qu'il fut ramassé par M. Mouscron, domestique de ferme, qui le conduisit le blessé chez lui.

Devienne porte une blessure à la tête qui n'est pas grave.

La gendarmerie de Lannoy a ouvert une enquête mardi après-midi.

Un bon conseil

Par cette température, les personnes qui ont de violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites, se soulagent instantanément et guérissent progressivement en employant la Poudre Louis Legras, ce précieux remède qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, boulevard Magenta, Paris.

Le "Journal Officiel"

ARMEE ACTIVE

Parmi la liste des sous-officiers admis à prendre part aux épreuves orales du concours d'admission à l'école militaire de l'artillerie et du génie, nous relevons les noms suivants :

Gay et Janvier, maréchaux des logis du 15e régiment d'artillerie ; Renard, maréchal des logis au 1er escadron du train.

LEGION D'HONNEUR

Au titre du ministère de l'intérieur, M. C. Deviliers, maire de Valenciennes, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

RETRAITES POUR LA VIEILLESSE

Le *Journal officiel* du mercredi 6 janvier publie un décret portant que le taux de l'intérêt composé du capital dont il est tenu compte dans les tarifs d'après lesquels est calculé le montant de la rente viagère à servir aux déposants de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, est fixée à 3 fr. 50 % pour les versements, abandons de capitaux et ajournements de jouissance effectués pendant l'année 1904.

Grand Hôtel de Londres, ANVERS, à 2 minutes de la gare centrale. — L'Hôtel entièrement transformé. Confort moderne. Lumière électrique. Ascenseur. Chauffage central.

Si vous toussez

Si vous toussez, si vous souffrez de maux de gorge, d'enrouement, de catarrhe, de laryngite, d'influenza, ne dites pas : Ce ne sera rien, ce n'est qu'un rhume, qui s'en ira comme il est venu.

C'est par un rhume, un simple catarrhe, qu'une bronchite commence ; qu'un rhume négligé aboutit souvent à une maladie de poitrine grave, on en a chaque jour de trop nombreux exemples.

Si vous avez une toux qui tarde à guérir, prenez de suite du **Vin Toni-Pectoral.** Un seul flacon préviendra toute complication fâcheuse. Le **Vin Toni-Pectoral** fortifie les bronches et les poumons, il guérit la toux la plus rebelle et les maladies de poitrine les plus invétérées.

N'acceptez aucun autre produit qu'on voudrait substituer adroitement à ce précieux remède. Exigez bien le flacon de **Vin Toni-Pectoral** portant une étiquette ovale encadrée d'une guirlande dorée avec les mots : **VIN TONI-PECTORAL** écrits en deux couleurs, noir et or sur fond bleu. Le flacon, **3** fr. **50.**

Dépôts : LILLE : Pharmacie Vermeerch, successeur ; Levecq, 109, rue Léon Gambetta ; Leclercq, 16, Grande-Place. — ROUBAIX : Williot, rue du Vieil-Abreuvoir, 29. — TOURCOING : Verriest, place des Phalempins. — VALENCIENNES : Sabin-Boulet, 3, place d'Armes. — ARMENTIERES : Debailleul. — JEUMONT : Wasselin. — MAUBEUGE : Huart. — DOUAI : Delaoutre, Petite-Place. — CALAIS : Durie, 101, boulevard Lafayette. — LENS : Baudouin : 3, rue Ed. Bollaert et toutes pharmacies. Pour le gros : LILLE : Danjou, Descamps et Bouckaert.

TIRAGES FINANCIERS

Nous complétons ci-dessous la liste des numéros gagnants dont nous avons commencé hier la publication :

OBLIGATIONS FONCIERES 1879

Les 90 numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

1.183.128 — 1.492.883 — 1.092.306 — 431.021 — 490.614 — 928.961 — 122.803 — 807.544 — 1.468.455 — 480.131 — 1.731.363 — 729.588 — 1.664.796 — 1.418.535 — 1.445.936 — 90.821 — 677.616 — 899.146 — 1.015.036 — 1.125.454 — 1.453.696 — 1.737.859 — 627.090 — 1.594.018 — 1.609.131 — 1.787.415 — 1.592.954 — 532.417 — 331.218 — 1.637.423 — 765.597 — 1.496.537 — 1.127.173 — 472.739 — 25.777 — 1.231.804 — 1.120.912 — 218.196 — 1.344.162 — 989.948 — 591.097 — 1.351.283 — 1.772.733 — 1.632.213 — 693.167 — 413.077 — 606.458 — 861.456 — 224.719 — 1.636.536 — 447.855 — 1.240.835 — 1.146.372 — 588.824 — 1.728.504 — 189.887 — — 371.338 — 1.423.644 — 600.648 — 826.804 — 846.540 — 303.660 — 609.424 — 1.211.469 — 282.249 — 1.592.985 — 341.352 — 122.316 — 1.412.821 — 222.788 — 798.125 — 1.149.585 — 557.207 — 925.242 — 1.745.593 — 1.307.034 — 1.194.611 — 7.719 — 1.402.284 — 205.395 — 1.615.593 — 1.220.267 — 1.137.529 — 1.607.293 — 372.569 — 367.027 — 191.765 — 1.769.336 — 818.200 — 1.623.441.

OBLIGATIONS FONCIERES 1885

Les 45 numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

32.586 — 856.321 — 384.353 — 373.792 — 841.084 — 107.804 — 842.233 — 266.352 — 513.861 — 733.580 — 679.913 — 331.331 — 952.558 — 966.838 — 789.203 — 981.155 — 639.965 — 910.162 — 776.671 — 919.175 — 970.209 — 370.762 — 146.203 — 190.044 — 382.518 — 417.318 — 202.143 — 827.579 — 591.950 — 540.194 — 978.721 — 991.324 — 413.067 — 83.896 — 724.617 — 699.374 — 237.476 — 982.706 — 55.375 — 533.267 — 812.827 — 162.677 — 957.954 — 924.257 — 26.218.

DRAGÉES DE SANTÉ DUBUS

Eviter les Contrefaçons

BULLETIN COMMERCIAL

MARCHES DE PARIS

Cours de clôture du 6 janvier

AVOINES. — Calmes. — Courant, 14 75 ; prochain, 14 75 ; mars-avril, 15 20 ; 4 mars, 15 25 ; 4 mai, 15 50.

SEIGLES. — Calmes. — Courant, 15 » ; prochain, 15 » ; mars-avril, 15 » ; 4 mars, 15 25 ; 4 mai, 15 35.

BLES. — Hausse. — Courant, 21 60 ; prochain, 21 75 ; mars-avril, 21 70 ; 4 mars, 21 75 ; 4 mai, 21 70.

FARINES. — Calmes. — Courant, 29 55 ; prochain, 29 50 ; mars-avril, 29 30 ; 4 mars, 29 30 ; 4 mai, 29 20.

LIN. — Calme. — Courant, 43 50 ; prochain, 42 75 ; mars-avril, 42 75 ; 4 mai, 42 50 ; 4 dern., 43 25.

SUCRES. — Calmes. — Courant, 25 37 ; prochain, 25 50 ; 4 mars, 26 12 ; 4 mai, 26 75 ; 4 d'oct., 27 12.

COLZA. — Calme. — Courant, 53 » ; prochain, 53 » ; mars-avril, 52 75 ; 4 mai, 52 » ; 4 dern., 52 50.

ALCOOLS. — Soutenus. — Courant, 42 25 ; prochain, 42 25 ; mars-avril, 42 50 ; 4 mai, 42 25 ; 4 dern., 36 50 ; stock, » ».

COTE DE LA LAINE A ROUBAIX

Roubaix, 6. — On a coté, ce matin, en Bourse : 5 17 janvier ; 5 15 février ; 5 15 mars ; 5 15 avril ; 5 15 mai ; 5 15 juin ; 5 15 juillet ; 5 15 août ; 5 15 septembre ; 5 15 octobre ; 5 15 novembre ; 5 15 décembre.

Affaires enregistrées en Bourse, à midi : 15.000 kilos sur janvier à 5 17 ; 30.000 sur avril à 5 15 ; 15.000 sur mai à 5 15 ; 10.000 sur juin à 5 15 ; 20.000 sur juillet à 5 15 ; 5.000 sur octobre à 5 15. — Total, 95.000 kilos.

BULLETIN FINANCIER

BOURSE DE PARIS

Paris, le 6 janvier 1904.

Trois courants se sont produits aujourd'hui pour caractériser notre marché, fermeté au début, faiblesse ensuite et amélioration en clôture.

C'est aujourd'hui détachement des coupons sur les cours des valeurs cotées à terme et c'est le cas pour le *Nord*, le *Suez*, l'*Italien*, l'*Extérieure*, bon nombre de *Rentes Russes*, le *Serbe*, le *Portugais*, etc.

La *Rente Française* reste comme hier à 97.15 et n'étaient les influences extérieures, de meilleurs cours seraient inscrits à cause des achats continus du comptant depuis quelques jours.

Aux *Fonds Russes* nous assistons à un nouveau recul, le comptant donne tellement que la contrepartie devient difficile. Par contre à terme, le marché s'élargit surtout en primes, la spéculation jouant « la guerre » ou « la paix ».

Les *Valeurs Industrielles Russes* s'en vont également. *Sosnovice* 1.685, *Briansk* 303.

Le *Rio Tinto* se tient relativement bien, mais les *Rentes Turques* et la *Banque Ottomane* sont offertes. Nous sommes toujours partisans de cette dernière aux cours actuels.

A noter la réelle fermeté du *Mexicain* sur les intentions formelles du gouvernement du Mexique à amener une stabilité de la piastre. C'est un fonds d'Etat aussi sûr que bien d'autres, rapportant 5 1/2 % et offrant des chances de plus-value capables de tenter les capitaux de placement.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, le 6 janvier 1904.

C'est toujours à la division *Tramways* que l'activité règne. On traite principalement les *La Haye*, les *Liégeois*, les *dividende Bruxellois*.

Statu quo en *Métallurgie*. Il se présente un peu plus d'acheteurs en *Ougrée* et quoique les offres ne soient pas encore toutes absorbées, elles ne sont plus aussi précipitées.

Aux *Charbonnages* c'est la faiblesse encore avec nouveau recul des cours. *Gouffre* à 1.400 et *Réunis de Charleroi* à 1.300 sont bons à prendre pour ceux qui ne spéculent pas et peuvent attendre.

L'allure des *Zincs* est très crieuse depuis quelque temps. Certains gros ordres dans les deux sens ont le don de faire la loi.

Nous trouvons des articles trop élogieux sur *Dniéprovienne* et nous estimons que la situation des affaires industriel